

DEC192014INS2I

Décision portant nomination de M. Pierre CHAINAIS en qualité de chargé de mission institut (CMI)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Sur proposition du directeur de l'Institut des sciences de l'information et de leurs interactions (INS2I) ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Pierre CHAINAIS, Professeur des universités à l'École Centrale de Lille, est nommé chargé de mission institut (CMI) auprès de l'Institut des Sciences de l'Information et de leurs Interactions (INS2I), à compter du 1^{er} septembre 2019 jusqu'au 31 août 2021 pour 50 % de son temps de travail.

Sa mission a pour objet le suivi de la thématique et des activités relevant du « Signal » de l'Institut.

Pour l'exercice de cette mission, M. Pierre CHAINAIS demeure affecté à l'UMR9189 « Centre de Recherche en Informatique, Signal et Automatique de Lille (CRISAL) » à Lille.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 28 août 2019

Pour le président-directeur général
et par délégation
Le Directeur Général Délégué à la Science
Alain Schuhl

